

CONSEILS PRATIQUES AUX AUTEURS D'ARTICLES

CORPS DU TEXTE

Le *corps* du texte à utiliser est de 12 points.

La *police de caractères* doit être du *Garamond*, si possible. Sinon, utilisez du *Times New Roman*.

*Interlignage* simple. C'est en effet la meilleure formule de base pour un traitement adapté de l'ensemble de l'article.

On usera de caractères italiques pour les titres cités. Pour mettre en relief un ou des mots dans le texte courant, préférer l'italique ou les guillemets à la française « ».

Pas de règle particulière pour les espaces de ponctuation, le plus simple est de laisser faire votre traitement de texte. En cas d'espacement erroné, nous appliquerons un correcteur typographique qui les corrigera automatiquement.

Pour les guillemets à l'intérieur d'une citation, utilisez ceux dit à l'anglaise. Ex : « Rousseau et ses "mauvais" interprètes ».

L'interruption d'une citation se fait par des points de suspension entre crochets : [...]

Les nombres ordinaux seront abrégés ainsi : 1<sup>er</sup>, 1<sup>re</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, etc. De même les siècles s'écriront XIX<sup>e</sup>. (Et non 1<sup>ier</sup>, 1<sup>ère</sup>, XIX<sup>ème</sup>, etc.)

Respecter l'*échelle des titres*. Vos titres, selon une hiérarchie que vous aurez établie entre titres, sous-titres et intertitres, doivent être homogènes tout au long du document (corps, police, grasse, pente, espace avant / après, alinéa...). De façon générale :

— le **titre**, en première page, sera en *italiques*, centré sur la page, corps de 14 points ; apparaîtront en-dessous, le prénom et le nom de l'auteur de l'article (en minuscules) décalé à gauche.

— les **intertitres**, centrés, corps de 12 points, en caractères romains, apparaîtront en CAPITALES pour le 1<sup>er</sup> niveau. En 2<sup>e</sup> niveau, ils seront placés en retrait d'un centimètre et en *italique*.

NOTES

TOUJOURS utiliser l'**insertion automatique des notes** de votre traitement de texte, jamais en manuel pour éviter tout problème de numérotation.

Elles seront placées en bas de page dans la même police que le texte (*Garamond*, sinon *Times New Roman*) en corps 10 point. Les *appels de note* dans le texte doivent être en exposant. Ne pas sauter de ligne entre deux notes.

Utiliser obligatoirement les abréviations *ibid.*, *op. cit.*, avec majuscule en tête de note, et sinon en minuscule : tout autre type de référencement est prohibé.

Pour renvoyer à une étude particulière, on utilisera l'expression « Voir » de préférence à *Cf.*, à réserver aux comparaisons.

**Dorénavant , seule la mention p. sera utilisée pour indiquer la pagination d'un article, y compris pour des pages multiples** [bannir pp.].

Pour l'ordre dans lequel doivent être produites les références en note, suivre les exemples suivants :

<sup>1</sup> *Traité de la mythologie ou Explication de la Fable par l'histoire et les hiéroglyphes des Égyptiens, véritable source de la Fable*, Nancy, Haener et Delahaye, an XIV-1805, 1 vol. in-8° de XXVI-543 p., « orné de 116 gravures en taille douce ». La première version de ce traité remonte apparemment à 1767.

<sup>1</sup> Abbé Prévost, *Abrégé de l'histoire générale des voyages*, Paris, 1780, tome I, p. XI.

<sup>2</sup> *Ibid.*, p. XV.

<sup>3</sup> *Mercur de France*, n° 5, 5 février 1786, p. 12.

<sup>4</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>5</sup> « *Lettres sur l'Égypte*, Savary », *L'Année littéraire*, tome XXXII, vol. 5, Lettre VIII, 1785, p. 180-190.

<sup>6</sup> *Ibid.*, p. 183.

<sup>7</sup> Abbé Prévost, *op. cit.*, tome II, p. 63.

## PLACE DE L'APPEL (OU MARQUE) DE NOTES

L'appel de note doit être placé **avant** toute ponctuation ou guillemet de citation.

Exemples de placement :

Osera-t-on citer ici le *Dictionnaire de musique*, à propos du génie : « Il ne sait rien dire à ceux chez qui son germe n'est pas, et ses prodiges sont peu sensibles à qui ne les peut imiter<sup>1</sup>. » Mais au début de sa carrière, a-t-on vraiment pris la mesure de sa vocation de musicien, de sa volonté de faire carrière dans cet art<sup>2</sup> ? Son chemin pendant les années 1740 semble « plein de divagations [...] si on le voit comme celui d'un aspirant musicien de cour et théoricien<sup>3</sup> ».

<sup>1</sup> Marie-Élisabeth Duchez, « Principe de la mélodie et Origine des langues : un brouillon inédit de Jean-Jacques Rousseau sur l'origine de la mélodie », *Revue de musicologie*, 60, 1974, p. 33-86. Voir aussi Robert Wokler, « L'Essai sur l'origine des langues en tant que fragment du *Discours sur l'inégalité* : Rousseau et ses "mauvais" interprètes » dans *Rousseau et Voltaire en 1978. Actes du colloque international de Nice (juin 1978)*, Genève, Slatkine, 1978, p. 145-169

<sup>2</sup> Charles Porset, « L'"inquiétante étrangeté" de l'*Essai sur l'origine des langues* : Rousseau et ses exégètes », *SVEC*, 154, 1976, p. 1715-1758.

<sup>3</sup> *Ibid.*

## CITATIONS

Les citations de plus de trois lignes doivent être présentées en interligne continu (corps de 10 points) et en décalage par rapport au corps de l'article, selon les critères suivants :

Retrait gauche : 1 cm

Retrait droit : 0 cm

Les citations en langue étrangère dans le corps de l'article sont possibles, mais doivent être traduites en note.

## MAJUSCULES ACCENTUÉES

Les voyelles majuscules A et E doivent être accentuées au besoin : *Égypte* et non *Egypte* ; *À cette époque...* et non *A cette époque...*

## LONGUEUR DES ARTICLES

La longueur de l'article sera comprise entre 30 et 35 000 signes (espaces compris et notes comprises). Pour le cahier « Textes et des documents », la présentation du document inédit sera, selon la nécessité scientifique, d'une longueur comprise entre 5 000 et 20 000 signes. Pour les notes de bas de page, on veillera à recommencer à 1 l'annotation du document inédit, ainsi distincte de l'annotation de sa présentation.

Le document inédit sera saisi par l'auteur de sa présentation et de son annotation. Les choix éditoriaux (respect ou modernisation de l'orthographe originale, de la ponctuation, de la mise en page...) seront précisés en début de présentation.

## ILLUSTRATIONS

L'article peut être accompagné de quelques suggestions pour les illustrations. Celles-ci seront de préférence libres de droits. Le responsable du numéro a seul en charge, avec le directeur la publication, le choix définitif de ces illustrations, de leur mise en page, comme de l'illustration de couverture. Aucune contestation ne pourra donc venir des auteurs d'articles sur ce point.

## REMISE

L'article doit être envoyé par voie électronique (à privilégier), sur cédérom ou clé USB (que l'on retournera) au responsable du numéro, et doit s'accompagner sur demande d'une sortie papier.

**La date de remise de l'article**, fixée par le responsable du numéro ou le directeur de la publication, **est impérative**, la revue devant sortir en mars de chaque année.